CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA CÔTE-DU-SUD

Procès-verbal de la séance ordinaire publique du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud, tenue le mardi 23 mars 2021, de 19 h à 21 h 59, en mode visioconférence, conformément au décret no 1039-2020 du gouvernement du Québec, et à laquelle les administrateurs présents forment quorum.

Sont présents :

Mesdames	Roxanne Béland
	Tania Bolduc
	Gabrielle Brisebois
	Nadine Demers
	Mélanie Desrosiers
	Marie-Andrée Gilbert
	Caroline Jean
	Hayette Laouari
	Catherine Lemelin
	Ann O'Farrell
	Caroline Rouleau
	Brigitte Talbot
Messieurs	Jean Bernatchez
	Richard Pierre

Est absent : M. Karl-Anthony Turgeon

Sont également présents :

Messieurs	Jean-Marc Jean, directeur général
	Pierre Côté, secrétaire général
	Nicolas Turcotte, personnel d'encadrement sans droit de vote

1.- VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après avoir constaté le quorum, Mme Hayette Laouari, présidente, procède à l'ouverture de la séance, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux personnes du public et explique le déroulement de la séance.

2.- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CA-CSSCS-21-03-23-01 **IL EST PROPOSÉ** par madame Nadine Demers et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

Adopté.-

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE
DE SERVICES SCOLAIRE DE LA CÔTE-DU-SUD

Séance ordinaire publique du mardi 23 mars 2021, à 19 h
en visioconférence

ORDRE DU JOUR

1.- VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

2.- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3.- LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE PUBLIQUE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 23 FÉVRIER 2021

4.- PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

5.- DOSSIERS PRIORITAIRES
- 5.1- Fermeture de l'école de Sainte-Félicité
- 5.2- Structure administrative des cadres d'établissement 2021-2022 (secteur des jeunes)
- 5.3- Nomination de l'auditeur externe pour l'année scolaire 2020-2021
- 5.4- Affectation des surplus et déficits des établissements
- 5.5- Adjudication du contrat de construction pour le projet d'agrandissement du gymnase et réaménagement à l'école du Phare (Saint-Michel)
- 5.6- Adjudication du contrat de construction pour le projet de remplacement de la fenestration et des revêtements métalliques à l'école de la Francolière (Saint-François)
- 5.7- Adjudication du contrat de construction pour le projet de mise à niveau des cloisons fixes à l'école secondaire de la Rencontre (Saint-Pamphile)
- 5.8- Adjudication du contrat de construction pour le projet de réfection de la piste d'athlétisme à l'école secondaire Louis-Jacques-Casault (Montmagny)
- 5.9- Adjudication du contrat de construction pour le projet de mise aux normes et rénovation des toilettes à l'école secondaire Louis-Jacques-Casault (Montmagny)
- 5.10- Projet de calendrier de certains comités 2021-2022

6.- RAPPORT DES COMITÉS
- 6.1- Comité de gouvernance et d'éthique
- 6.2- Comité de vérification
- 6.3- Comité des ressources humaines
- 6.4- Comité consultatif du transport des élèves

7.- INFORMATIONS

8.- SUJETS DIVERS

9.- AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE

Adopté.-

3.- LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE PUBLIQUE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 23 FÉVRIER 2021

ATTENDU QU'en vertu de l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*, le conseil d'administration peut, par résolution, dispenser le secrétaire général de lire le procès-verbal pourvu qu'une copie en ait été remise à chaque membre présent au moins six (6) heures avant le début de la séance où il est approuvé;

CA-CSSCS-21-03-23-02

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame Roxanne Béland et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire publique du mardi 23 février 2021;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire publique du mardi 23 février 2021 soit approuvé tel que déposé.

Approuvé.-

4.- PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question.

5.- DOSSIERS PRIORITAIRES

5.1- Fermeture de l'école primaire de Sainte-Félicité

Le directeur général, M. Jean-Marc Jean, présente le contexte de cette résolution.

La présidente, Mme Hayette Laouari, présente ce projet de résolution.

Mme Brigitte Talbot, membre du conseil d'administration, demande le vote secret par voie électronique sécurisée.

ATTENDU la *Politique de maintien ou de fermeture des écoles* en vigueur;

ATTENDU la *Politique sur les critères d'inscription des élèves* en vigueur;

ATTENDU l'avis public paru le 24 mars 2020 annonçant l'assemblée de consultation publique et d'information concernant l'avenir de l'école primaire de Sainte-Félicité;

ATTENDU la consultation tenue dans le cadre de l'adoption du *Plan triennal de répartition et de destination des immeubles du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud 2021-2022, 2022-2023, 2023-2024*;

ATTENDU l'adoption de ce plan triennal le 26 janvier 2021;

ATTENDU QUE le nombre d'élèves inscrits à l'école primaire de Sainte--Félicité au 1er mars 2020 a conditionné que l'année scolaire 2020-2021 devienne une année de transition pour cette école;

ATTENDU QUE le nombre d'élèves inscrits à l'école primaire de Sainte--Félicité au 1er mars 2021 est insuffisant.

CA-CSSCS-21-03-23-03

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame Caroline Jean et **RÉSOLU À LA MAJORITÉ** :

QUE les membres du conseil d'administration procèdent à la fermeture de l'école primaire de Sainte-Félicité, située au 714, rue Principale, Sainte--Félicité (Québec), et que sa clientèle soit déplacée vers l'école primaire Saint-Joseph (Saint-Pamphile);

QUE, pour l'année scolaire 2021-2022, l'acte d'établissement de l'école primaire de Sainte-Félicité soit modifié en conséquence.

Adopté.-

5.2- Structure administrative des cadres d'établissement 2021-2022 (secteur des jeunes)

Le directeur général, M. Jean-Marc Jean, présente le contexte de cette résolution.

La présidente, Mme Hayette Laouari, présente ce projet de résolution.

ATTENDU la consultation menée auprès de la section Côte-du-Sud de l'Association québécoise du personnel de direction des écoles (AQPDE) relativement à la modification de la structure administrative des cadres des écoles primaires et secondaires pour l'année scolaire 2021-2022;

ATTENDU la proposition de structure administrative des cadres d'établissement 2021-2022 (secteur des jeunes) déposée par la direction générale.

CA-CSSCS-21-03-23-04

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame Nadine Demers et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE les membres du conseil d'administration adoptent la structure administrative des cadres d'établissement 2021-2022 (secteur des jeunes), telle que déposée;

QUE le document *Structure administrative des cadres d'établissement 2021-2022 (secteur des jeunes)* fasse partie de la présente résolution comme s'il y était cité tout au long;

QUE la structure administrative des cadres d'établissement 2021-2022 (secteur des jeunes) soit effective à compter du 1er juillet 2021.

Adopté.-

5.3- Nomination de l'auditeur externe pour l'année scolaire 2020-2021

Le directeur général, M. Jean-Marc Jean, présente le contexte de cette résolution.

La présidente, Mme Hayette Laouari, présente ce projet de résolution.

ATTENDU QU'en vertu de l'article 284 de la *Loi sur l'instruction publique*, le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud nomme parmi les membres de l'ordre professionnel de comptables mentionné au Code des professions (chapitre C-26) un vérificateur externe qui produit un rapport de vérification sur les opérations financières du centre de services scolaire;

ATTENDU l'appel d'offres pour les services d'audit des états financiers du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud pour la période du 1er juillet 2017 au 30 juin 2018 avec option de renouvellement pour quatre périodes subséquentes d'une durée d'une année chacune :

Entreprise	2017-2018		2018-2019		2019-2020		2020-2021		2021-2022		Total pour les 5 ans
	31 mars	30 juin	31 mars	30 juin	31 mars	30 juin	31 mars	30 juin	31 mars	30 juin	
Mallette	5 000 $	19 950 $	5 050 $	20 150 $	5 100 $	20 350 $	5 150 $	20 550 $	5 200 $	20 770 $	127 270 $

CA-CSSCS-21-03-23-05

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame Brigitte Talbot et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE les membres du conseil d'administration nomment la firme MALLETTE s.e.n.c.r.l. de La Pocatière, auditeur externe du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud pour l'année scolaire 2020-2021;

QUE la directrice du Service des ressources financières, madame Annie Ménard, soit autorisée à signer tous les documents contractuels relatifs à ce contrat.

Adopté.-

5.4- <u>Affectation des surplus et déficits des établissements</u>

Le directeur général, M. Jean-Marc Jean, présente le contexte de cette résolution.

La présidente, Mme Hayette Laouari, présente ce projet de résolution.

ATTENDU QUE le comité de répartition des ressources a pour fonction de faire des recommandations au conseil d'administration du centre de services scolaire en vue d'établir les objectifs et les principes de la répartition annuelle des revenus conformément à l'article 275 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU QUE l'article 275.1 de la *Loi sur l'instruction publique*, qui stipule que tout centre de services scolaire détermine, pour chaque année scolaire, la répartition de ses revenus en tenant compte des recommandations du comité de répartition des ressources faites en application du cinquième alinéa de l'article 193.3 de cette même loi;

ATTENDU QUE cette répartition doit être effectuée de façon équitable en tenant compte des besoins exprimés par les établissements d'enseignement, des inégalités sociales et économiques auxquelles ceux-ci sont confrontés, de son plan d'engagement vers la réussite et des projets éducatifs de ses écoles et de ses centres;

ATTENDU QUE conformément à l'article 96.24 de la *Loi sur l'instruction publique*, à la fin de chaque exercice financier, les surplus de l'école, le cas échéant, deviennent ceux du centre de services scolaire. Toutefois, tout centre de services scolaire peut, pour l'exercice financier suivant, porter au crédit de l'école ou au crédit d'un autre établissement d'enseignement ces surplus, en tout ou en partie, si le comité de répartition des ressources institué en vertu de l'article 193.2 de cette même loi en fait la recommandation et que le conseil d'administration du centre de services scolaire y donne suite.

ATTENDU le processus de concertation qui s'est effectué dans le cadre des rencontres du comité consultatif de gestion;

ATTENDU QUE le processus de concertation a permis aux membres du comité de répartition des ressources d'obtenir toute l'information nécessaire;

ATTENDU QUE des travaux ont été effectués au cours des dernières années pour répartir équitablement les ressources;

ATTENDU QU'à l'issue de cette concertation, le comité de répartition des ressources souhaite que soit présentée aux membres du conseil d'administration, par le directeur général, M. Jean-Marc Jean, une recommandation portant sur la répartition annuelle des revenus;

ATTENDU la recommandation de consolider les soldes cumulés (surplus ou déficits des établissements et des services de garde, excluant le fonds 2, fonds à destination spéciale, le fonds 3, Cour d'école, le CCRM, ainsi que le solde des budgets de perfectionnement et du multiâge) au 30 juin 2021.

CA-CSSCS-21-03-23-06

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame Mélanie Desrosiers et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE les membres du conseil d'administration accueillent favorablement la recommandation du comité de répartition des ressources;

QUE le directeur général, M. Jean-Marc Jean, en informe les membres du comité de répartition des ressources.

Adopté.-

5.5- <u>Adjudication du contrat de construction pour le projet d'agrandissement du gymnase et réaménagement à l'école du Phare (Saint-Michel)</u>

Le directeur du Service des ressources matérielles, M. Hugo Morin, apporte des précisions en lien avec ce projet.

La présidente, Mme Hayette Laouari, présente ce projet de résolution.

ATTENDU l'appel d'offres public publié le 2 février 2021 pour le projet d'agrandissement et de réaménagement à l'école du Phare (Saint-Michel);

ATTENDU les soumissions reçues et ouvertes publiquement le 8 mars 2021 pour ce projet, dont les résultats sont inscrits au document ci-joint;

ATTENDU l'avis ci-joint de la firme Cuatro Architecture recommandant l'octroi du contrat à la firme Les Constructions Pierre Blouin inc. ayant déposé la plus basse soumission conforme au montant de 5 254 900,00 $ (avant taxes);

ATTENDU l'octroi reçu le 21 juin 2019 du ministre de l'Éducation dans le cadre du Plan québécois des infrastructures 2019-2029.

CA-CSSCS-21-03-23-07

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame Roxanne Béland et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QU'en fonction de l'octroi ministériel et de la recommandation de la firme Cuatro Architecture, dont l'avis est joint à la présente;

QUE le contrat pour l'agrandissement et le réaménagement à l'école du Phare (Saint-Michel) soit adjugé au plus bas soumissionnaire conforme soit à la firme Les Constructions Pierre Blouin inc. pour un montant de 5 254 900,00 $ (avant taxes);

QUE le directeur du Service des ressources matérielles, monsieur Hugo Morin, soit autorisé à signer tous les documents contractuels relatifs à ce projet.

Adopté.-

5.6- <u>Adjudication du contrat de construction pour le projet de remplacement de la fenestration et des revêtements métalliques à l'école de la Francolière (Saint-François)</u>

Le directeur du Service des ressources matérielles, M. Hugo Morin, apporte des précisions en lien avec ce projet.

La présidente, Mme Hayette Laouari, présente ce projet de résolution.

ATTENDU l'appel d'offres public publié le 8 février 2021 pour le projet de remplacement de la fenestration et des revêtements à l'école de la Francolière (Saint-François);

ATTENDU les soumissions reçues et ouvertes publiquement le 8 mars 2021 pour ce projet, dont les résultats sont inscrits au document ci-joint;

ATTENDU l'avis ci-joint de la firme Brainbox Architecture inc. recommandant l'octroi du contrat à la firme Construction Marc Bolduc inc. ayant déposé la plus basse soumission conforme au montant de 589 900,00 $ (avant taxes);

ATTENDU QUE ce projet s'inscrit dans le cadre de la mesure 50621 reçue du ministre de l'Éducation pour l'année 2020-2021.

CA-CSSCS-21-03-23-08

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame Mélanie Desrosiers et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QU'en fonction de l'octroi ministériel et de la recommandation de la firme Brainbox Architecture inc. dont l'avis est joint à la présente;

QUE le contrat pour le remplacement de la fenestration et des revêtements à l'école de la Francolière (Saint-François) soit adjugé au plus bas soumissionnaire conforme soit à la firme Construction Marc Bolduc inc. pour un montant de 589 900,00 $ (avant taxes);

QUE le directeur du Service des ressources matérielles, monsieur Hugo Morin, soit autorisé à signer tous les documents contractuels relatifs à ce projet.

Adopté.-

5.7- <u>Adjudication du contrat de construction pour le projet de mise à niveau des cloisons fixes à l'école secondaire de la Rencontre (Saint-Pamphile)</u>

Le directeur du Service des ressources matérielles, M. Hugo Morin, apporte des précisions en lien avec ce projet.

La présidente, Mme Hayette Laouari, présente ce projet de résolution.

ATTENDU l'appel d'offres public publié le 9 février 2021 pour le projet de mise à niveau des cloisons fixes à l'école secondaire de la Rencontre (Saint-Pamphile);

ATTENDU les soumissions reçues et ouvertes publiquement le 9 mars 2021 pour ce projet, dont les résultats sont inscrits au document ci-joint;

ATTENDU l'avis ci-joint de la firme Brigad architecture design recommandant l'octroi du contrat à la firme Les Constructions TD Paradis inc. ayant déposé la plus basse soumission conforme au montant de 327 294,00 $ (avant taxes);

ATTENDU QUE ce projet s'inscrit dans le cadre de la mesure 50621 reçue du ministre de l'Éducation pour l'année 2020-2021.

CA-CSSCS-21-03-23-09

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame Roxanne Béland et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QU'en fonction de l'octroi ministériel et de la recommandation de la firme Brigad architecture design dont l'avis est joint à la présente;

QUE le contrat pour la mise à niveau des cloisons fixes à l'école secondaire de la Rencontre (Saint--Pamphile) soit adjugé au plus bas soumissionnaire conforme soit à la firme Les Constructions TD Paradis inc. pour un montant de 327 294,00 $ (avant taxes);

QUE le directeur du Service des ressources matérielles, monsieur Hugo Morin, soit autorisé à signer tous les documents contractuels relatifs à ce projet.

Adopté.-

5.8- <u>Adjudication du contrat de construction pour le projet de réfection de la piste d'athlétisme à l'école secondaire Louis-Jacques-Casault (Montmagny)</u>

La présidente, Mme Hayette Laouari, présente ce projet de résolution.

ATTENDU l'appel d'offres public publié le 15 février 2021 pour le projet de réfection de la piste d'athlétisme à l'école secondaire Louis-Jacques-Casault (Montmagny);

ATTENDU les soumissions reçues et ouvertes publiquement le 16 mars 2021 pour ce projet, dont les résultats sont inscrits au document ci-joint;

ATTENDU l'avis ci-joint de la firme Pluritec ltée recommandant l'octroi du contrat à la firme Les Entreprises JRMorin inc. ayant déposé la plus basse soumission conforme au montant de 1 343 025,00 $ (avant taxes);

ATTENDU QUE ce projet s'inscrit dans le cadre de la mesure 50740 « Soutien aux installations sportives » reçue du ministre de l'Éducation.

CA-CSSCS-21-03-23-10

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame Nadine Demers et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QU'en fonction de l'octroi ministériel et de la recommandation de la firme Pluritec ltée dont l'avis est joint à la présente;

QUE le contrat pour la réfection de la piste d'athlétisme à l'école secondaire Louis-Jacques-Casault (Montmagny) soit adjugé au plus bas soumissionnaire conforme soit à la firme Les Entreprises JRMorin inc. pour un montant de 1 343 025,00 $ (avant taxes);

QUE le directeur du Service des ressources matérielles, monsieur Hugo Morin, soit autorisé à signer tous les documents contractuels relatifs à ce projet.

Adopté.-

5.9- <u>Adjudication du contrat de construction pour le projet de mise aux normes et rénovation des toilettes à l'école secondaire Louis-Jacques-Casault (Montmagny)</u>

Le directeur du Service des ressources matérielles, M. Hugo Morin, apporte des précisions en lien avec ce projet.

La présidente, Mme Hayette Laouari, présente ce projet de résolution.

ATTENDU l'appel d'offres public publié le 19 janvier 2021 pour le projet de mise aux normes et rénovation des toilettes à l'école secondaire Louis-Jacques-Casault (Montmagny);

ATTENDU les soumissions reçues et ouvertes publiquement le 18 mars 2021 pour ce projet, dont les résultats sont inscrits au document ci-joint;

ATTENDU l'avis ci-joint de la firme Brigad architecture design recommandant l'octroi du contrat à la firme Construction Langis Normand inc. ayant déposé la plus basse soumission conforme au montant de 1 643 745,00 $ (avant taxes);

ATTENDU QUE ce projet s'inscrit dans le cadre de la mesure 50621 reçue du ministre de l'Éducation pour l'année 2020-2021.

CA-CSSCS-21-03-23-11

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame Caroline Jean et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QU'en fonction de l'octroi ministériel et de la recommandation de la firme Brigad architecture design dont l'avis est joint à la présente;

QUE le contrat pour la mise aux normes et rénovation des toilettes à l'école secondaire Louis-Jacques-Casault (Montmagny) soit adjugé au plus bas soumissionnaire conforme soit à la firme Construction Langis Normand inc. pour un montant de 1 643 745,00 $ (avant taxes);

QUE le directeur du Service des ressources matérielles, monsieur Hugo Morin, soit autorisé à signer tous les documents contractuels relatifs à ce projet.

Adopté.-

5.10- <u>Projet de calendrier de certains comités 2021-2022</u>

Le directeur général, M. Jean-Marc Jean, dépose un projet de calendrier des séances du conseil d'administration pour l'année scolaire 2021-2022. Des modifications sont proposées. Un projet de règlement suivra afin de déterminer les dates, l'heure et le lieu des séances.

6. RAPPORT DES COMITÉS

6.1- Comité de gouvernance et d'éthique

La prochaine rencontre se tiendra au début du mois d'avril.

6.2- Comité de vérification

Aucune rencontre n'a eu lieu depuis la séance du conseil d'administration du 23 février 2021.

6.3- Comité des ressources humaines

Mme Mélanie Desrosiers, présidente du comité, présente les mandats du comité. Le comité des ressources humaines a notamment pour fonction d'assister les membres du conseil d'administration dans l'élaboration d'un profil de compétence et d'expérience ainsi que des critères de sélection des directions d'établissement, de service ainsi que du directeur général.

Il a aussi pour fonction de proposer au conseil d'administration les critères d'évaluation du directeur général du centre de services scolaire. De plus, il élabore un programme de planification de la relève en gestion au sein du centre de services scolaire. Le travail sera amorcé par un sous-comité de travail.

6.4- Comité consultatif du transport des élèves

La prochaine rencontre est prévue le 8 juin 2021.

7. INFORMATIONS

Aucune information.

8. SUJETS DIVERS

Aucun sujet.

9.- AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE

CA-CSSCS-21-03-23-12

Il EST PROPOSÉ par madame Roxanne Béland et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE la séance soit levée à 21 h 59.

Mme Hayette Laouari, présidente

M. Pierre Côté, secrétaire général